

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le **19 Septembre**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 13 Septembre 2023.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Arnaud VOIJOUR, Frédéric GERAUDIE, Sophie CROUZEVIALLE, Marielle ROULET, Loïc JARRIGE, Elisabeth MOREL, Maël BARBE, Raymond BOUTOT, Elodie NOPPE, Didier VERARDO, Marie-Christine DERAEDT

EXCUSÉS : Sophie CROUZEVIALLE

ABSENTS :

PROCURATION : Marielle ROULET donne procuration à Frédéric GERAUDIE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Julie DALMON

- Approbation du dernier Conseil municipal
- Délibérations

1- Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire rappelle les missions du référent déontologue : « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Sur proposition de l'ADM19, deux avocats corréziens retraités ont accepté d'exercer cette fonction de référent déontologue pour les élus.

- **Jacques VAYLEUX** et en cas d'absence ou d'impossibilité de sa part, les élus de Voutezac pourront saisir **Martine GOUT**

A chaque saisine, le référent déontologue des élus pourra être rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant (maximal) de 80 euros par dossier versée par la commune.

Unanimité

2- Adhésion au dispositif de signalement du Centre de Gestion

Monsieur le Maire indique qu'*un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.* »

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics (*collectivités territoriales et établissements publics*) indépendamment de leur taille ou de leur nombre d'agents.

Le coût s'élève à 3€ par dossier.

Unanimité

3- Approbation des statuts et création du syndicat mixte ouvert Corrèze Centre Supervision

Le Maire présente au conseil municipal le projet du département de créer un centre de supervision pour les activités liées à l'autonomie mais aussi pour la gestion des bâtiments, la gestion du domaine routier...La supervision de caméras peut également être mutualisée avec des communes. Cette mutualisation permettrait de disposer d'outil de supervision. L'approbation des statuts et l'adhésion au service (0,10€ par habitant) est votée à l'unanimité. L'accès à ce service et le paiement de la cotisation seront effectués en cas de besoin.

Unanimité

4- Don versé par ASVS

Monsieur le Maire explique que les travaux se terminent à l'église. Suite à l'appel aux dons mis en place par l'ASVS, une somme de 50 000€ a été récoltée. Elle est destinée à la reconstruction et à la restauration du mobilier liturgique.

Au regard du montant, une délibération est nécessaire pour percevoir le don.

Unanimité

5- Questions diverses

- Bilan est fait sur l'ensemble des manifestations estivales qui ont eu lieu à Voutezac. Le retour est positif.
- Julie Dalmon informe le conseil sur la rentrée scolaire : 95 enfants sont présents et 6 tout petits arrivent en janvier. La nouvelle cuisinière prend ses marques. Une réunion a été organisée avec la directrice de l'école afin de mettre à plat l'ensemble du budget attribué à l'école.
- Monsieur le Maire dit que de nombreux parents sont insatisfaits des services du transport scolaire géré par l'Agglo (lycées et collèges) et la région Nouvelle Aquitaine
- Lycée agricole : deux demandes de subventions sont parvenues en mairie ; avis défavorable pour cause de restrictions budgétaires
- Point sur les travaux :
 - Ecole et cantine : terminés
 - Voirie : terminés
 - Chapelle : Remise aux normes terminée
 - Restaurant : les peintures ont été toutes faites
 - Terrains des Fauconnelles : viabilisation terminée, ils vont à vendre
 - Cimetière : Règlement intérieur en cours

Le Maire

Le Secrétaire

Jean-Claude REYNAUD

Denis BARON